

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA FORMATION AGRICOLES  
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE  
AND COMMUNITY EDUCATION  
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING  
PROGRAMM UNIT

## COMMUNIQUE RADIO ET DE PRESSE

N° 0039 /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF/CEA1 DU 17 JUN 2016

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du cycle des Techniciens d'Agriculture, dans les Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA) de BAMBILI, d'EBOWA, de MAROUA, les Ecoles pour la Formation des Spécialistes de Coopération (EFSC) de BAMENDA et D'EBOWA, l'Ecole pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de KUMBA, l'Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de KUMBA et les Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) d'ABONG-MBANG, de BAMBILI, de DIBOMBARI, de MAROUA, de NKAMBE et de SANGMELIMA, au titre de l'année académique 2016/2017, sera ouvert les 11 et 12 Août 2016 dans les centres ci-après : ABONG-MBANG, BAMBILI, DIBOMBARI, DOUALA, EBOWA, KUMBA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA et YAOUNDE.

La formation dure deux ans et est sanctionnée par un Diplôme de Technicien d'Agriculture.

### I - REPARTITION DES PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION CONCERNE

CRA de Bambili	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places
CRA Ebolowa	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places
CRA Maroua	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places

EFSC Bamenda	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places
EFSC Ebolowa	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places
EFSDC Kumba	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	50 places
EFSEAR Kumba	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	30 places
ETA Abong-Mbang	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places
ETA Bambili	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places
ETA Dibombari	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places
ETA Maroua	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places
ETA Nkambé	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places
ETA Sangmélina	Candidats internes	05 places
	Candidats externes	40 places

## II – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

---

Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

- Etre titulaire du Probatoire ou du « GCE O-Level » en deux matières dont une scientifique hormis la religion ;
- Etre professionnel, titulaire du diplôme d'Agent Technique d'Agriculture, et avoir au moins 5 années d'expérience et 45 ans au plus.

**Toutefois, les candidats étrangers, les boursiers issus des collectivités territoriales décentralisées et des autres organisations de la société civile peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur titre sur avis du Ministre en charge de l'Agriculture.**

L'inscription au concours se fera :

- Soit en ligne à l'adresse [www.minader-defacc.cm](http://www.minader-defacc.cm)
- Soit par dépôt d'un dossier dans un centre de concours

### III – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi au plus tard le **08 Août 2016** comprendront les pièces suivantes :

- ✓ Une demande timbrée à 1 000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- ✓ Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- ✓ 04 photos récentes 4x4 ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé pour les candidats professionnels ;
- ✓ Une autorisation de concourir pour les professionnels ;
- ✓ Un reçu de versement des droits d'inscription au test délivré par le responsable financier du centre choisi d'un montant de
  - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les élèves et étudiants ;
  - 20 000 (vingt mille) FCFA pour les candidats professionnels ;
- ✓ Un reçu de versement des frais d'études de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats boursiers des entreprises, des collectivités territoriales ou autres organisations de la société civile.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Pour le centre de Yaoundé, à la **Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires** ;
- Pour le centre d'Abong-Mbang, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de Bambili, au Collège Régional d'Agriculture ou l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de Dibombari, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de Douala, à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du littoral ;

- Pour le centre d'Ebolowa, au Collège Régional d'Agriculture ;
- Pour le centre de Kumba, à l'Ecole pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire et à l'Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux ;
- Pour le centre de Maroua, au Collège Régional d'Agriculture ou à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de Nkambe, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de Sangmelima, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;

Les dossiers des candidats étrangers et boursiers reçus dans les différents centres de concours, doivent être transférés au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires pour étude.

#### IV – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DU CONCOURS

- Candidats externes

Dates	Nature des épreuves	Coef	Durée	Horaire
11/08/2016	Culture Générale	4	4 h	8h - 12h
	Langue	3	2 h	13h - 15h
12/08/2016	Option :			
	- Sciences Naturelles ou	4	4 h	8h - 12h
	- Economie			
	Mathématiques	4	4 h	13h - 17h

- Candidats internes

Dates	Nature des épreuves	Coef	Durée	Horaire
11/08/2016	Culture Générale	4	4 h	8h - 12h
	Langue	3	2 h	13h - 15h
12/08/2016	Option :			
	- Sciences Agronomiques et Environnementales	4	4 h	8h - 12h
	Mathématiques	4	4 h	13h - 17h

## V – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats du concours seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

## VI – PROGRAMME DU CONCOURS

1 - Culture générale : Elle portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

2 - Mathématiques : Programme des classes de Première des lycées et collèges.

3- Epreuve à option :

- Sciences naturelles : Programme des classes de Première des lycées et collèges.
- Sciences agronomiques et environnementales
- Economie : Programme des classes de Première des lycées et collèges.

4. Langue : Anglais pour les Francophones, et Français pour les Anglophones.

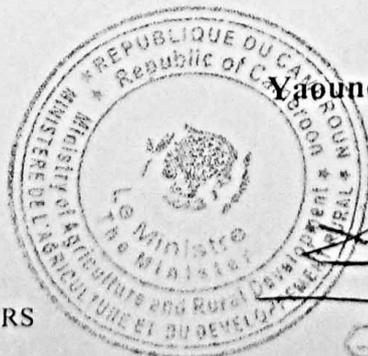
## VII – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation pour l'année académique 2016/2017 sont fixés ainsi qu'il suit :

- Frais de scolarité
  - pour les nationaux non boursiers 200 000 FCFA
  - pour les nationaux boursiers 450 000 FCFA
  - pour les étrangers 600 000 FCFA
- Frais d'inscription 20 000 FCFA
- Caution remboursable 25 000 FCFA pour la durée des études

### AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES



Yaoundé, le 17 JUN 2016

*Henri Eyébe Ayissi*